

**Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

**Labrecque, le 18 août 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 18 août 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

**PRÉSENTS :**

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

**ABSENTE :**

Mme	Lia Tremblay, conseillère	siège n°2
-----	---------------------------	-----------

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M.	Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier
----	---

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

128-25

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
  - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 31 juillet 2025
  - 6.2 Élections municipales 2025
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
  - 8.1 Demande de bail au domaine hydrique du Québec – terrain du Sacré-Cœur (correction)
  - 8.2 Création d'un excédent de fonctionnement affecté pour le projet de (garage municipal)
  - 8.3 Achat d'un garage municipal
  - 8.4 Appui à la demande subvention au programme de soutien aux politiques familiales municipales Volet 2
  - 8.5 Compte-rendu projet assainissement des eaux usées
9. **Varia :**
  - 9.1
  - 9.2
  - 9.3
10. **Rapport des comités**
11. **Période de questions citoyennes**
12. **Levée de la séance ordinaire**

129-25

### **3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025**

**Considérant que** tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025;

**Considérant que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'exempter la directrice générale secrétaire-trésorière de lire les minutes de la séance du 7 juillet 2025 et d'adopter le procès-verbal du 7 juillet 2025.

**ADOPTÉE**

### **4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

### **5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE**

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

### **6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

130-25

#### **6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 JUILLET 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 160 486.59\$ (paiements émis 6 657.78\$ et comptes à payer 160 486.59\$).

**ADOPTÉE**

#### **6.2 ÉLECTIONS MUNICIPALES**

M. Robin Ratthé, président d'élections municipales 2025, informe que les mises en candidatures pour les élections du 3 novembre prochain pourront être déposées du 19 septembre au 3 octobre 16h30.

Les formulaires de mises en candidatures seront bientôt disponibles à l'Hôtel de ville.

### **7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point

## **8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS**

131-25

### **8.1 DEMANDE DE BAIL AU DOMAINE HYDRIQUE DU QUÉBEC – TERRAIN DU SACRÉ-COEUR**

**Considérant** que la municipalité de Labrecque célébrera son 100<sup>e</sup> anniversaire en 2025;

**Considérant** que la municipalité de Labrecque a créé un comité du centenaire mandaté d'organiser les festivités du centenaire et d'évaluer la possibilité d'aménager une place du centenaire;

**Considérant** que la municipalité de Labrecque et son comité du centenaire évaluent la possibilité d'aménager la place du centenaire sur le terrain du sacré-cœur, en bordure du lac Labrecque,

**Considérant** que les lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Que** le conseil municipal de Labrecque appui la démarche de demande d'octroi de droit auprès du domaine hydrique au ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le but d'aménager un espace public à accès gratuit;

**Que** le conseil municipal autorise M. Samuel Girard, agent de développement municipal, à signer tout document en lien avec la demande;

**Que** le conseil municipal octroie le contrat d'arpentage relié au dossier à la firme Girard Tremblay Gilbert pour un montant de 2100\$.

#### **ADOPTÉE**

132-25

### **8.2 CRÉATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LE PROJET DE (GARAGE MUNICIPAL)**

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de réserver des disponibilités budgétaires nécessaires à l'achat d'un garage municipal ainsi qu'à la réalisation de certaines dépenses complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces crédits budgétaires seront immédiatement utilisés étant donné l'opportunité pour la municipalité de se porter acquéreur d'un garage déjà construit;

CONSIDÉRANT QU'il existe dans les registres comptables de la municipalité un excédent non affecté d'un montant de 350 000\$ réservé pour le projet « Assainissement des eaux usées »;

#### **POUR CES MOTIFS,**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ DE : M. le conseiller Bobby Côté

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

QUE le conseil municipal procède à la création d'un excédent de fonctionnement affecté de 350 000 \$ pour le projet de « Garage municipal »;

QUE ce montant réservé soit pris à même l'excédent de fonctionnement affecté du projet « Assainissement des eaux usées »;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer l'écriture comptable requise pour donner suite à cette décision.

#### **ADOPTÉE**

133-25

### **8.3 ACHAT D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**Considérant** l'état de détérioration avancé de l'actuel garage municipal;

**Considérant que** celui-ci ne répond plus aux besoins de la municipalité;

**Considérant que** ce bâtiment nécessiterait des investissements importants pour le rendre fonctionnel;

**Considérant** l'opportunité pour la municipalité de se porter acquéreur d'un garage construit sur le lot 5 849 804 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi, appartenant à Jean-Yves Dufour, Raynald Privé, Richard Privé, Jean Privé, Placide Bergeron.

**Considérant que** le prix d'achat de ce bâtiment est de 280 000 \$, plus taxes, si applicable;

**Considérant que** ce garage pourra répondre aux besoins actuels et futurs de la municipalité;

**Considérant que** la municipalité devra effectuer certaines dépenses complémentaires pour rendre cet édifice pleinement fonctionnel;

**Considérant que** la municipalité possède les disponibilités budgétaires internes pour financer cet achat et les dépenses complémentaires à venir;

#### **POUR CES MOTIFS,**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ DE : M. le conseiller Bobby Côté

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

**Que** le conseil municipal procède à l'acquisition du garage mentionné dans le préambule de la présente résolution au prix de 280 000 \$, plus taxes, si applicable;

**Que** le conseil municipal mandate le notaire François Lavoie à rédiger l'acte d'achat;

**Que** le conseil municipal autorise la mairesse ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer l'acte d'achat pour le compte de la municipalité;

**Que** cet achat soit financé à même l'excédent non affecté créé pour le garage municipal par la résolution numéro 133-25.

#### **ADOPTÉE**

134-25

### **8.4. APPUI À LA DEMANDE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES VOLET 2**

**Considérant que** la municipalité de Labrecque a adopté une Politique familiale municipale pour 2024 à 2028;

**Considérant que** l'élaboration de cette politique a été réalisé à la suite d'une vaste consultation publique auprès des citoyens;

**Considérant que** cette politique identifie des actions à poser pour améliorer la qualité de vie des familles et favoriser leur épanouissement au sein de la communauté;

**Considérant que** le ministère de la famille du Québec procède actuellement à un appel de projet pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales dans le but de réaliser des actions ciblées dans ces politiques;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**Que** le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'aide financière adressée au ministère de la famille du Québec dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales Volet 2;

**Que** la municipalité de Labrecque autorise M. Samuel Girard, agent de développement, à signer, au nom de la municipalité, tous documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**ADOPTÉE**

### **8.5 COMPTE-RENDU PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

La municipalité a reçu tous les certificats d'autorisation du Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les plans et devis sont maintenant complétés à 100 % par la firme d'ingénieur Stantec et ils ont été transmis à la mi-juillet au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation.

En principe, après analyse des plans et devis par le MAMH d'ici quelques semaines, la municipalité sera prête à aller en appel d'offres cet automne pour débiter les travaux au printemps 2026.

Dans le projet d'assainissement des eaux, il est compris de refaire les infrastructures de 80 % des rues de la municipalité à l'intérieur du périmètre urbain pour un projet global estimé maintenant à plus de 30 millions de dollars.

Normalement, les travaux devraient être subventionnés par le gouvernement à une hauteur d'environ 95 %.

Les travaux prévoient de séparer également les eaux pluviales des eaux sanitaires. Deux stations de pompage seront construites pour acheminer les eaux usées aux deux bassins d'épuration prévus du côté ouest du village, soit derrière la rue Lemieux.

Les travaux devraient s'échelonner sur deux ans.

### **9. VARIA :**

Aucun point au varia

### **10. RAPPORT DES COMITÉS**

Pas de rapport de comités.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

135-25

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

De lever l'assemblée à 19h28.

**ADOPTÉE**

---

**Marie-Josée Larouche, *maïresse***

---

**Robin Ratté, *directeur général, greffier-trésorier***